



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} avril 2015
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine

I. Introduction

1. Le présent rapport est établi en application de la résolution 2149 (2014) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a créé la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 30 avril et m'a prié de lui rendre compte tous les quatre mois à partir du 1^{er} août 2014. Il décrit l'évolution de la situation en République centrafricaine depuis mon rapport du 28 novembre 2014 (S/2014/857). En outre, il fait le point sur la mise en œuvre du mandat de la MINUSCA et contient des recommandations que le Conseil de sécurité pourra examiner avant l'expiration du mandat, le 30 avril.

II. Principaux faits nouveaux

A. Évolution de la situation sur le plan de la sécurité, des droits de l'homme et humanitaire

2. En ce qui concerne la sécurité, la situation en République centrafricaine a continué à s'améliorer un peu, mais elle reste extrêmement instable dans de nombreuses régions du pays. La criminalité reste forte et des affrontements entre les antibalaka et les factions de l'ex-rébellion Séléka ont continué, en particulier dans la partie centrale du pays. On a vu aussi, durant la période considérée, une aggravation des tensions et de la violence contre les civils à l'occasion de la transhumance saisonnière des éleveurs Fulani (Peuls). Des activités illicites visant surtout le contrôle des ressources naturelles et du territoire du pays se sont intensifiées dans plusieurs régions. Des enclaves de populations vulnérables, en particulier musulmanes, restent sous une menace directe, en dépit des efforts accrus de protection et d'assistance déployés par les acteurs humanitaires et par les forces internationales, à savoir la MINUSCA, l'opération française Sangaris et la Force de l'Union européenne en République centrafricaine. Dans tout le pays, la situation humanitaire reste désastreuse pour 2,7 millions de personnes fortement dépendantes de l'assistance internationale, soit plus de la moitié de la population.

3. La situation sur le plan des droits de l'homme demeure grave et on relève de nombreux cas de violation des droits de l'homme et d'exactions, notamment des



assassinats, pillages et destructions de biens, atteintes à l'intégrité physique des personnes et restrictions imposées à leur liberté de circulation. Le 15 janvier, la Commission d'enquête sur la République centrafricaine créée par la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité a publié son rapport final. Cette commission parvient à la conclusion que les principaux belligérants – les forces armées centrafricaines, les anciens membres de la Séléka et les antibalaka – se sont livrés à des violations systématiques du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire depuis le 1^{er} janvier 2013, ces violations constituant des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, notamment, dans le cas des groupes antibalaka, le nettoyage ethnique.

4. À Bangui, les factions antibalaka demeurent la principale menace pesant sur la sécurité. La menace persistante qu'exercent environ 2 000 combattants de l'ancienne Séléka et leur famille, qui restent regroupés dans trois camps militaires connus sous le nom de RDOT, Béal et BSS, et qui ont accès à de vastes stocks d'explosifs et de munitions non sécurisés, et les activités criminelles que d'autres éléments armés mènent à grande échelle, notamment sous la forme d'une incidence accrue des vols de voitures avec violences, ont continué à plonger la capitale dans l'instabilité.

5. La MINUSCA a arrêté un important dirigeant antibalaka, Rodrigue Nagibona, alias « Andilo » le 17 janvier. L'arrestation a déclenché à plusieurs reprises des représailles par les groupes antibalaka à Bangui : l'enlèvement le 19 janvier d'une travailleuse humanitaire française qui a été libérée le 23 janvier, l'enlèvement, le 20 janvier, d'un membre du personnel international de la MINUSCA, qui a été libéré le même jour et l'enlèvement, le 25 janvier, du Ministre centrafricain de la jeunesse et des sports, Armel Sayo, libéré le 10 février.

6. En dehors de Bangui, les groupes armés ont continué de prendre le contrôle de diverses parties du pays; les factions antibalaka dominent l'ouest, les groupes rivaux ex-Séléka contrôlent des régions du nord et de l'est, et, dans le centre du pays, les uns et les autres se battent entre eux ou contre les forces internationales. Le pays subit aussi la menace constante d'autres groupes armés comme l'Armée de résistance du Seigneur, le mouvement Révolution et justice et le Front démocratique du peuple centrafricain. Des informations non confirmées concernant la présence d'éléments de Boko Haram le long de la frontière avec le Cameroun augmentent la menace de retombées possibles en République centrafricaine des activités de Boko Haram dans la région du lac Tchad. De nombreux groupes armés continuent à prélever illégalement des taxes sur la population et à superviser des activités minières illicites.

7. Dans l'ouest du pays, plusieurs régions sont régulièrement sous la menace d'activités criminelles attribuées principalement aux factions antibalaka. Les tensions intercommunautaires dans ces régions sont liées à la présence d'enclaves musulmanes et à la transhumance saisonnière des éleveurs Fulani (Peuls). Le 4 décembre 2014, un groupe de Fulani aurait attaqué Bondiba, dans la préfecture de Nana-Mambéré, et incendié 30 maisons. Des affrontements similaires auraient eu lieu dans les zones de Batangafo et de Bouca, dans la préfecture d'Ouham, jetant sur les routes environ 10 000 civils. La situation sur le plan de la sécurité et sur le plan humanitaire demeure critique dans les enclaves musulmanes et au voisinage, notamment Berberati, Boda, Carnot, PK5 à Bangui, et Yaloké. Après les opérations

que la MINUSCA a menées en décembre 2014 à Carnot et à Nola, des dirigeants antibalaka locaux ont été arrêtés et leurs groupes ont été affaiblis.

8. Dans le centre et l'est du pays, des factions de l'ancienne rébellion Séléka ont cherché à s'assurer le contrôle des villes et des ressources. Le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC), dirigé par Noureddine Adam et basé à Kaga Bandoro, a étendu son influence à Bria, sous le commandement militaire d'Arda Hackouma, refoulant le Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique (RPRC), dirigé par Zacharia Damane. L'Union pour la paix en Centrafrique (UPC), un groupe peul situé à Bambari et dirigé par Ali Darassa, a multiplié ses activités criminelles durant la période considérée tout en se livrant à des escarmouches avec les groupes antibalaka et les factions ex-Séléka FPRC et RPRC, principalement pour la protection d'intérêts économiques.

9. En décembre 2014, des affrontements entre les éleveurs fulani et des éléments antibalaka auraient eu lieu à Kouango, dans la préfecture d'Ouaka, poussant environ 20 000 civils à fuir pour trouver refuge en République démocratique du Congo. Plus à l'est, après sa reddition le 6 janvier en République centrafricaine, Dominic Ongwen, important commandant de l'Armée de résistance du Seigneur, a été transféré le 20 janvier à la Cour pénale internationale à La Haye, avec l'aide de la MINUSCA et d'autres partenaires. L'Armée de résistance du Seigneur continue néanmoins à attaquer des civils dans le sud-est du pays.

10. Le 10 février, la MINUSCA et Sangaris ont lancé une opération à Bria, en Haute Kotto, qui a réussi à expulser les éléments ex-Séléka de tous les bâtiments administratifs qu'ils occupaient. Six de ces éléments ont été tués durant l'opération, plusieurs autres ont été blessés et 16 autres au moins ont été arrêtés. Le lendemain, la MINUSCA et l'opération Sangaris ont facilité le déploiement de 30 gendarmes nationaux à Bria, à l'occasion d'une visite du Premier Ministre Mahamat Kamoun, qui a cherché à rassurer la population locale en affirmant que l'autorité de l'État serait rapidement rétablie.

11. Le 15 mars, l'opération militaire de l'Union européenne en République centrafricaine a achevé son mandat et le retrait de ses 750 hommes en uniforme. Le 16 mars, la Mission consultative militaire de l'Union européenne est devenue opérationnelle, avec pour tâche d'aider les autorités centrafricaines à réformer le secteur de la sécurité, en particulier par une restructuration stratégique des Forces armées centrafricaines.

12. La situation humanitaire s'est détériorée, et de nouveaux déplacements de population ont été observés dans le centre et l'est du pays. Plus de 50 000 personnes ont ainsi été jetées sur les routes depuis le début de l'année, en particulier dans les régions de Bambari, Batangafo et Kaga Bandoro, ce qui porte à 436 000 le nombre de personnes déplacées dans le pays. L'insécurité complique beaucoup la tâche des humanitaires, avec une augmentation du nombre d'enlèvements signalés depuis le début de l'année. En même temps, le nombre de réfugiés centrafricains se trouvant dans les pays voisins a également augmenté et dépasse au total 425 000. Le Plan de réponse humanitaire 2015 reste sous-financé et a besoin d'urgence de 612 millions de dollars.

13. Environ 500 Fulani (Peuls) demeurent bloqués à Yaloké, après les attaques des antibalaka. Dans cette localité, 43 Fulani ont trouvé la mort depuis leur arrivée en avril 2014. Malgré certains progrès dans la réunification des familles et malgré des

efforts accrus de protection déployés par la MINUSCA et par ses partenaires humanitaires, les autorités locales ont continué à empêcher la réinstallation des personnes déplacées, en violation du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, des principes juridiquement contraignants relatifs au déplacement interne, et de la loi centrafricaine.

B. Évolution de la situation politique et processus de paix

14. Le 22 décembre 2014, le médiateur de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) pour la crise en République centrafricaine, qui est le Président de la République du Congo, Denis Sassou Nguesso, a officiellement accepté de proroger la transition jusqu'en août, à la demande des Autorités de transition. Le 26 décembre 2014, le Premier Ministre, Mahamat Kamoun, a annoncé une révision du calendrier électoral prévoyant un référendum constitutionnel en mai et des élections législatives et présidentielle en juillet et août.

15. Le 16 janvier, la présidence de la transition a annoncé un remaniement limité du gouvernement. Cinq ministres ont changé de portefeuille et quatre autres ont perdu le leur. Les deux membres de rang le plus élevé du gouvernement, Marie-Noëlle Koyara et Aristide Sokambi, ont été chargés respectivement des portefeuilles de la défense et de la justice.

16. Le 23 janvier, Catherine Samba-Panza s'est adressée à la nation à l'occasion de la fin de sa première année dans la fonction de Chef d'État de la transition. M^{me} Samba-Panza a évoqué les critiques formulées par certains acteurs politiques, les tentatives de déstabilisation et de contrôle du territoire centrafricain par des groupes armés, parmi les obstacles aux efforts que fait le gouvernement pour appliquer la feuille de route de la transition et elle a appelé tous les acteurs politiques et la société civile à rester pleinement engagés en faveur de la normalisation de la situation dans le pays.

17. Le 17 février, le Conseil national de transition a adopté une première version de la constitution révisée, l'amendant par l'adjonction d'un sénat. Le Conseil national de transition a renvoyé à plus tard sa délibération sur le code électoral et sur le projet de loi sur l'établissement d'une cour pénale spéciale.

18. Le 16 mars, le Groupe de contact international pour la République centrafricaine s'est réuni à Brazzaville sous la coprésidence de l'Union africaine et de la République du Congo. La réunion a témoigné de la permanence du soutien international au processus de transition et a salué les progrès accomplis par les Autorités de transition pour faire progresser le processus politique, mais elle ne s'est pas traduite par de nouvelles annonces de contributions susceptibles de combler le déficit de financement du processus électoral ou de faciliter le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Les participants ont engagé instamment les Autorités de transition à accélérer la préparation des élections et notamment d'examiner leur cadre juridique afin de dégager les options permettant de simplifier les consultations électorales et à respecter la clause d'inéligibilité figurant dans la charte constitutionnelle, qui interdit aux hauts responsables du gouvernement de transition de se porter candidats. Le communiqué final a réaffirmé le calendrier de la transition, qui doit s'achever le 15 août.

La suite donnée à l'Accord de cessation des hostilités et aux consultations des populations locales et le Forum de Bangui

19. L'Accord de cessation des hostilités, signé le 23 juillet 2014 à Brazzaville sous les auspices du président Sassou Nguesso en sa qualité de médiateur, a amorcé un processus politique dans la République centrafricaine, caractérisé notamment par des consultations populaires nationales et par la création du Forum de Bangui sur la réconciliation entre acteurs politiques et groupes armés afin de mettre un terme à la violence et de rétablir la stabilité dans le pays. Cependant, les mécanismes d'application de la cessation des hostilités, notamment la commission de suivi et le comité technique, n'ont pas pu surveiller ni prévenir les fréquentes violations de l'accord. Le 16 janvier, la Commission de suivi, et le 19 février, le Comité technique se sont réunis pour examiner leur programme de travail en 2014 et une éventuelle réorganisation.

20. Les consultations des populations locales ont commencé dans le pays en janvier. Malgré d'importantes difficultés logistiques et liées à l'insécurité, en particulier dans les zones contrôlées par les ex-Séléka, les consultations ont été menées avec succès avec le soutien de la MINUSCA dans 64 localités sur les 71 retenues. Ces consultations ont eu lieu dans les 16 préfectures, les 8 arrondissements de Bangui, ainsi que dans les camps de personnes déplacées et avec les réfugiés et les communautés de la diaspora, au Cameroun, au Tchad et en République démocratique du Congo. Ainsi, 4 000 Centrafricains environ ont participé à ces consultations locales, dont 35 % à 40 % de femmes et 30 % de jeunes.

21. Pour préparer le Forum de Bangui, la commission préparatoire a commencé ses travaux le 19 janvier. Dirigée par sa présidente, Béatrice Epaye, une personnalité respectée, ancienne ministre, ancienne dirigeante de la société civile et actuellement membre du Conseil national de la transition, la Commission a créé quatre groupes de travail thématiques, dans les domaines de la paix et de la sécurité, la justice et la réconciliation, la gouvernance et le développement. Une équipe d'experts internationaux et nationaux ont aidé la Commission, notamment dans les domaines thématiques retenus, et elle s'inspirera aussi des résultats des consultations locales.

Initiatives de médiation extérieure de Nairobi et Rome

22. En décembre 2014, des conversations officieuses amorcées à la demande du médiateur, le Président Sassou Nguesso, par le Gouvernement kenyan à Nairobi auraient abouti à l'inscription de leur paraphe au bas du texte d'accord par l'ancien chef d'État de la transition, Michel Djotodia, l'ancien Président François Bozizé. Le 29 janvier, la Présidente de la transition a été amenée à publier un communiqué récusant les pourparlers de Nairobi et appelant le médiateur à conserver son soutien au processus politique en cours. Le 31 janvier, une réunion des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC, dans les marges du sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba, a publié un communiqué affirmant que tout accord signé en dehors du cadre du processus de Brazzaville serait considéré comme nul et non avenue.

23. Le 27 février, un groupe de personnalités politiques en vue de la République centrafricaine s'est rendu à Rome, et, sous les auspices de la Communauté de Sant'Egidio, a négocié un appel adressé aux Centrafricains et à la communauté internationale. Le document réaffirme la volonté de ses signataires de respecter le processus de Brazzaville, et en particulier les décisions du Forum de Bangui. Les

signataires ont appelé la communauté internationale à accorder un soutien financier en vue des consultations électorales et tous les Centrafricains à respecter les résultats des élections.

C. Préparation des élections

24. L'Autorité nationale des élections a établi 88 des 142 antennes prévues et a achevé l'évaluation de 70 des quelque 3 300 bureaux de vote prévus. Le 11 mars, des accords ont été signés avec l'Union européenne sur un versement initial de 8 millions de dollars pour l'organisation des élections. Cette contribution, s'ajoutant à celle du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et à celle de la France et à une annonce de contribution de 500 000 dollars émanant de l'Union africaine, facilitera l'inscription des électeurs sur les listes électorales.

25. Le 27 décembre 2014, une loi portant amendement du code électoral a été votée; elle porte à la fois sur les élections présidentielle et législatives et sur l'inscription non biométrique des électeurs. Mais le code amendé n'a pas été promulgué en raison d'une décision en date du 16 janvier de la Cour constitutionnelle concernant l'harmonisation des dispositions du code électoral et de la participation des populations déplacées et des réfugiés aux consultations électorales.

26. Le 9 février, lors d'une réunion avec l'Autorité nationale des élections, d'autres acteurs nationaux et les partenaires internationaux, l'Autorité a exposé aux participants les contraintes et les difficultés de la consultation électorale et engagé les partenaires à verser leurs contributions et a préconisé une meilleure appropriation nationale de la consultation. Les représentants de certains partis politiques se sont dits préoccupés de la situation sur le plan de la sécurité, et ont évoqué les critères d'éligibilité et le nombre élevé de candidats potentiels.

D. Évolution de la situation socioéconomique

27. En 2014, l'économie de la République centrafricaine est restée léthargique avec un taux de croissance ne dépassant pas 1 %. Les Autorités de transition, avec l'aide des Nations Unies et des partenaires internationaux, ont mis en place des moyens d'assurer la continuité de la gestion financière publique conformément aux accords conclus avec le Fonds monétaire international. Ces accords prévoient la constitution d'un comité de contrôle du trésor public, présidé par le Premier Ministre, d'une commission nationale chargée de suivre l'utilisation des fonds publics en collaboration avec les partenaires internationaux afin d'assurer la transparence de l'affectation des crédits publics, et d'un comité directeur, présidé par le Ministre des finances, chargé de superviser la vérification et le contrôle des états de paie de la fonction publique et qui travaillera en collaboration avec le PNUD et la Banque mondiale.

28. L'application des programmes d'ajustement structurel conçus pour améliorer les recettes et mieux gérer les dépenses n'a pas encore donné de résultats concrets. L'inflation a atteint 15,3 % en 2014 sous l'effet de l'envolée des prix des denrées alimentaires. C'est ce qui explique que la situation sur le plan de la sécurité alimentaire se soit détériorée. Les programmes agricoles, financés par des partenaires internationaux, ont aidé 111 750 ménages en 2014. Cependant, en 2014,

les recettes publiques intérieures n'ont atteint que 92 millions de dollars contre une prévision de 103 millions de dollars, mais une augmentation de 70 % est projetée en 2015.

III. Exécution du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

A. Appui au processus politique

29. Grâce aux bons offices de mon Représentant spécial en République Centrafricaine, Babacar Gaye, et grâce à mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale, Abdoulaye Bathily, les Nations Unies, en association avec d'autres partenaires internationaux importants, ont travaillé étroitement avec les signataires de l'Accord de cessation des hostilités pour les encourager à s'engager en faveur du processus de Brazzaville. En sa capacité de représentant des Nations Unies dans l'équipe internationale de médiation, le Représentant spécial Bathily a continué à travailler étroitement avec le représentant de l'Union africaine, Soumeylou Boubèye Maïga, pour aider et conseiller le Président Sassou Nguesso. Le Représentant spécial Bathily a souligné, au niveau régional et national, combien il importait de recentrer le processus politique autour du processus de Brazzaville. La MINUSCA a continué à apporter un appui de secrétariat aux réunions hebdomadaires tenues régulièrement avec les partenaires internationaux, notamment la France, la République du Congo, les États-Unis d'Amérique, la CEEAC, l'équipe du médiateur, la MINUSCA, la Banque mondiale et l'Union européenne, connus collectivement sous le nom de Groupe des Huit (G8). Le G8 s'est régulièrement rendu en corps avec les Autorités de transition dans diverses préfectures pour évaluer la situation et encourager toutes les parties à participer aux consultations locales et à respecter l'Accord de cessation des hostilités.

30. La MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies ont joué un rôle essentiel pour aider les Autorités de transition à organiser les consultations des populations locales. Avant de lancer le processus, du 14 au 16 janvier, la MINUSCA et le PNUD, en coopération avec le Ministère de la réconciliation nationale, ont organisé des ateliers de formation pour les 28 équipes de facilitation, à Bangui. La MINUSCA, avec l'aide des forces internationales, a également apporté un appréciable soutien logistique et en matière de sécurité pour la conduite des consultations dans l'ensemble du pays.

31. Pour préparer le Forum de Bangui et à la demande de la Commission préparatoire, la MINUSCA a donné des avis et accordé une aide coordonnée à la Commission en étroite coopération avec la CEEAC, le Centre pour le dialogue humanitaire et d'autres organisations actives dans les initiatives de réconciliation et de dialogue en République centrafricaine. La MINUSCA et le PNUD ont également fourni un soutien technique aux groupes thématiques établis par la Commission, notamment par un exposé détaillé organisé à la demande de la Commission, le 27 février, sur les principales questions qui seront examinées par le Forum, ainsi que pour la planification des activités transversales et de sensibilisation au sujet du Forum.

32. Avec l'aide du Fonds de consolidation de la paix, le PNUD et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en étroite coordination avec la MINUSCA, ont continué à réaliser des projets concourant à des initiatives de réconciliation, notamment le Forum de Bangui et les consultations locales, l'application de la stratégie de réconciliation nationale et la réinstallation volontaire des anciens membres de la Séléka depuis leurs camps de Bangui vers leur village d'origine ou vers le village de leur choix. À ce jour, plus de 850 anciens membres de la Séléka se trouvant dans les camps de RDOT, BSS et Béal, à Bangui, ont été réinstallés dans l'est du pays. En association étroite avec les Autorités de transition et avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUSCA a également lancé des projets à forte intensité de main-d'œuvre et générateurs de revenus à l'intention des jeunes en difficulté dans les villages affectés par les groupes armés. Des projets pilotes ont commencé à Bambari, Bouar, Bria et Kaga Bandoro; ils prévoient l'emploi de jeunes ex-membres des groupes armés et des populations locales à un travail non qualifié de remise en état des équipements locaux.

B. Appui à la préparation des élections

33. L'appui au processus électoral demeure hautement prioritaire pour la MINUSCA et le PNUD. En association avec les acteurs nationaux, la MINUSCA et le PNUD, soutenus par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, ont élaboré un plan opérationnel multidisciplinaire et un plan d'opérations dans le but d'aider les Autorités de transition à mener à bien les consultations électorales.

34. Le plan présente les actions à mener pour créer un climat favorable aux élections, sensibiliser les électeurs, fournir une assistance technique, surveiller le bon déroulement du scrutin et poursuivre la création de capacités. Il donne aussi les grandes lignes de la logistique détaillée à prévoir pour assurer l'inscription des électeurs sur les listes électorales, pour les opérations de vote et le soutien postélectoral à l'Autorité nationale des élections et aux forces de sécurité intérieure. Le plan inclut aussi des mesures visant à assurer la participation des femmes, des réfugiés et des déplacés aux élections. À ce sujet, la MINUSCA a désigné un comité spécial et organisé un colloque pour faire largement connaître aux acteurs nationaux les candidatures féminines et organiser la participation des femmes au Forum de Bangui et aux élections.

35. L'équipe spéciale d'unité d'action des Nations Unies pour les élections, présidée par la MINUSCA et réunissant toutes les composantes compétentes de celle-ci et l'équipe de pays des Nations Unies, a continué à se réunir régulièrement pour coordonner l'appui électoral intégré accordé aux Autorités de transition. Le PNUD a approuvé 11 projets de soutien électoral d'un montant de 43 483 745 dollars et établi un fonds général réunissant les contributions des partenaires internationaux. Le comité directeur de ce fonds a tenu sa première réunion le 9 février pour examiner le financement de la consultation électorale. En février 2015, il manquait environ 38 % des sommes qu'il est prévu de réunir pour le projet du PNUD, soit 16 608 145 dollars.

C. Protection des civils

36. Conformément à la stratégie de protection des civils qui est l'une des tâches de la MINUSCA, les mécanismes intégrés de coordination de la protection civile par la MINUSCA ont continué à fonctionner par des réunions hebdomadaires au niveau stratégique, opérationnel et tactique; ces réunions rassemblent le Coordonnateur principal des affaires humanitaires et les représentants sur place du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Haut-Commissariat pour les réfugiés et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Des groupes de responsables de la protection sont désormais en place à Bangui, Bouar, Bria et Kaga Bandoro, ce qui permet d'évaluer ensemble les menaces et de coordonner la réponse à y apporter avec le concours des partenaires humanitaires.

37. Avec la révision des plans d'opérations de la MINUSCA, le déploiement a été repensé pour maintenir la présence de personnel en uniforme dans les zones de protection prioritaires tout en préservant des forces de réaction rapide pour écarter les menaces et y répondre, et en maintenant des bases opérationnelles temporaires dans des localités telles que PK5 ou Boye Rabe, à Bangui. Le déploiement à moyen terme et les plans de protection d'urgence tiennent également compte des risques que pourraient courir les civils du fait du départ progressif des autres forces internationales et en particulier à Bangui.

38. La mise en place d'instruments d'analyse locale des alertes et de réaction rapide se poursuit. Des missions communes de protection ont été déployées pour amorcer le lancement, au niveau local, des plans de protection des civils dans les zones prioritaires telles que Baoro, Berberati, Bozum et Kuango. En outre, 24 assistants de liaison communautaires sont en cours de recrutement pour aider les composants militaires de la MINUSCA à entretenir des relations avec les populations, les acteurs humanitaires et les autorités locales. La formation initiale destinée au personnel civil et personnel en uniforme de la MINUSCA est régulièrement organisée à Bangui, pour aider à établir les procédures standard de réaction rapide aux alertes.

39. La MINUSCA continue à mettre à jour régulièrement son évaluation prospective des menaces pour repérer les zones où une action préventive et réactive s'impose pour protéger les civils. Au cours de la période considérée, des actions spécifiques ont commencé à Bangui, à Batangafo, Kaga kandoro, Mbrès et dans le triangle Kouango-Bambari-Bangassou.

D. Promotion et protection des droits de l'homme

40. La situation des droits de l'homme demeure très préoccupante. La MINUSCA a recueilli des informations sur des exécutions extrajudiciaires, des arrestations et détentions arbitraires, du harcèlement, de l'intimidation, des enlèvements, des agressions physiques, des pillages et destructions de biens, ainsi que des cas de violence sexuelle contre des personnes déplacées et autres civils, surtout aux mains des anciens membres de la Séléka et des antibalaka. Les victimes de violations des droits de l'homme et d'abus sexuels, qui sont surtout des civils, continuent à avoir beaucoup de mal à avoir accès à la justice. Dans certaines zones qui sont sous leur contrôle, les éléments armés ont pris des rôles normalement assumés par la police et la gendarmerie et ont pratiqué une « justice populaire » aboutissant parfois à des

actes de torture ou même à la mise à mort de personnes accusées de sorcellerie. Durant la période considérée, la MINUSCA a enquêté sur 85 nouveaux incidents de violation des droits de l'homme, dont 39 ont été vérifiés et confirmés, qui ont touché 142 personnes, et qui ont été commis par d'anciens membres Séléka et par des éléments antibalaka.

41. Entre le 3 et le 14 février, l'Experte indépendante sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine s'est rendue pour la quatrième fois dans le pays. Elle a appelé à tout faire pour continuer à lutter contre l'impunité et s'est déclarée préoccupée par la situation des droits des minorités et des personnes déplacées, notamment les populations musulmanes, par le sort de la population chrétienne menacée dans les zones peuplées par des musulmans ou contrôlées par les anciens membres de la Séléka.

42. La MINUSCA a organisé la formation initiale de son personnel et dispensé une formation au personnel de 50 organisations centrafricaines de défense des droits de l'homme, portant sur la situation des droits de l'homme, sur les enquêtes effectuées et sur la publicité à leur donner. Les 12 et 13 décembre 2014, la MINUSCA et le Ministère de la réconciliation nationale, du dialogue et de la promotion de la culture civique ont organisé ensemble des ateliers sur les droits de l'homme, portant notamment sur la justice transitionnelle, à l'intention de représentants du Gouvernement de transition, des organisations de la société civile, de commentateurs, de membres du barreau de Bangui et de diverses institutions nationales. Les participants à ces ateliers ont échangé des vues sur les mécanismes qui pourraient être créés pour assurer la justice, la recherche de la vérité et les réparations, et pour empêcher que les violations des droits de l'homme ne se reproduisent.

E. Protection de l'enfance

43. En dépit d'une légère diminution du nombre de cas signalés de violations des droits de l'enfant commises par les parties au conflit, les enfants ont continué d'être victimes de violences commises par des éléments armés de l'ex-Séléka, de groupes antibalaka et de l'Armée de résistance du Seigneur. Le 7 février, 17 enfants et des adultes auraient été enlevés par des braconniers soudanais armés à Nana Grébizi, à proximité de Mbrès.

44. Ali Darassa, chef militaire de l'Union pour la paix en Centrafrique, une des factions de l'ex-Séléka, a publié une instruction interdisant le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, en application de quoi, le 27 novembre 2014, 46 garçons âgés de 12 à 16 ans qui faisaient partie d'un groupe de l'ex-Séléka à Bambari ont été renvoyés chez eux. Ils ont depuis retrouvé leur famille. Dans le cadre des préparatifs du Forum de Bangui, des jeunes ont participé aux consultations locales dans différentes régions du pays. La MINUSCA et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont aidé à organiser un forum des enfants les 12 et 13 mars, avant le Forum de Bangui, afin de garantir la prise en compte des préoccupations des enfants dans le dialogue national.

F. Violences sexuelles liées aux conflits

45. Par son groupe de travail sur les violences sexuelles liées aux conflits et grâce aux mesures de suivi, d'analyse et de communication de l'information appliquées en République centrafricaine, la MINUSCA a aidé les Autorités de transition à élaborer une stratégie de suivi, d'enquête et de communication de l'information sur les violences sexuelles liées aux conflits et d'assistance aux victimes. Le 8 janvier, la Présidente de la transition a publié un décret portant création d'une unité de police et de gendarmerie nationale chargée de lutter contre les violences sexuelles. La MINUSCA a aidé l'unité à se doter des moyens de réagir face aux violences sexuelles et aux alertes, cas signalés et menaces de violences.

G. Extension de l'autorité de l'État

46. En coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUSCA a pris des mesures décisives en vue de rétablir et d'étendre l'autorité de l'État au-delà de Bangui. Le Ministère de l'administration territoriale, la MINUSCA, le PNUD, la France et l'Union européenne ont lancé une initiative conjointe visant à élaborer une stratégie nationale et un plan d'action à court terme favorisant la mise en place d'autorités de l'État chargées d'assurer les services de base en matière de sécurité, remise en état, y compris réfection de bâtiments administratifs, prestation de services publics et dialogue communautaire. Du 13 au 25 novembre 2014, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le PNUD, le Département des opérations de maintien de la paix et la Banque mondiale ont mené une mission conjointe en République centrafricaine et décidé de renforcer leur collaboration en faveur de l'extension de l'autorité de l'État dans le pays. L'équipe de pays des Nations Unies, quant à elle, a pris des mesures pour institutionnaliser la sécurité humaine et encourager le Gouvernement de transition à incorporer cette notion dans ses politiques et actions. À l'exception des préfectures de la Vakaga et de la Bamingui-Bangoran, les préfets ont regagné les 14 autres préfectures, et 50 des 71 sous-préfets ont repris leurs fonctions.

H. Justice et état de droit

47. Travaillant ensemble dans la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises, la MINUSCA et le PNUD ont aidé le Ministère de la justice à préparer la réouverture progressive des tribunaux et des centres de détention et l'affectation de personnel pénitentiaire et de magistrats à l'extérieur de Bangui, là où les conditions de sécurité se sont améliorées. À Bangui, plusieurs tribunaux ont repris leurs activités, et des magistrats ont été envoyés dans 12 des 28 tribunaux répartis dans l'ensemble du pays. La MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies ont également fourni une aide internationale coordonnée pour l'organisation des sessions de la cour pénale à Bangui, suspendues dans le pays depuis 2010.

48. À l'appui de la réforme nationale du système pénitentiaire, la MINUSCA a déployé à Bangui les 20 spécialistes des questions pénitentiaires approuvés et du personnel supplémentaire de la Mission. Pour ce qui est de la gestion des établissements pénitentiaires, les méthodes de fouille et de surveillance et le

traitement réservé aux mineurs se sont quelque peu améliorés à la suite d'une série de cours de formation sur la sécurité et le respect des droits des détenus dispensés par la MINUSCA à près d'une centaine de membres du personnel militaire et pénitentiaire de ces établissements. La Mission a aussi aidé à améliorer la sécurité et les conditions dans les prisons de Bimbo et Ngaragba et mobilisé des fonds pour la remise en état du pénitencier à sécurité maximale de Camp de Roux, à Bangui. Une fois les travaux achevés, cet établissement accueillera les personnes accusées des crimes les plus graves.

I. Adoption de mesures temporaires d'urgence et aide à la création du Tribunal pénal spécial

49. Pour aider les Autorités de transition, et en coordination avec les forces internationales, la MINUSCA, conformément aux dispositions du paragraphe 40 de la résolution 2149 (2014), a procédé à l'arrestation de 283 suspects, parmi lesquels 24 auraient commis des crimes graves (meurtre, viol, crimes de guerre et crimes contre l'humanité, entre autres). Ces personnes ont été remises à la police ou à la gendarmerie nationale, et environ 80 ont été écrouées à la prison centrale de Ngaragba, à Bangui. La MINUSCA a recommandé que des poursuites soient engagées à leur encontre, conformément aux normes internationales, et a dispensé des conseils aux magistrats chargés d'examiner les crimes les plus graves. La surpopulation de la prison centrale de Bangui et la grave pénurie de lieux de détention opérationnels à l'extérieur de la ville sont l'un des problèmes que les Autorités de transition et la MINUSCA ont à résoudre d'urgence.

50. Le projet de loi portant création d'un tribunal pénal spécial national chargé de connaître de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et de génocide a été approuvé par le Conseil des ministres le 6 février et soumis au Conseil national de transition. La commission des lois de ce dernier a commencé à examiner le projet le 16 mars, durant la session ordinaire du Conseil entamée le 2 mars. Cette version du projet de loi est dans une large mesure conforme au mémorandum d'accord signé en août 2014 par la MINUSCA et les Autorités de transition, en particulier en ce qu'il exclut l'application de la peine de mort.

J. Désarmement, démobilisation et réintégration

51. La MINUSCA a commencé à préparer l'adoption d'un programme national de désarmement, démobilisation et réintégration. Des critères d'admission et une cartographie des groupes armés ont été présentés à la commission nationale chargée du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, et de la réforme du secteur de la sécurité, présidée par le Premier Ministre. Des propositions concernant la structure et la forme du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration ont également été présentées aux homologues nationaux et internationaux pour examen. En outre, la MINUSCA a engagé le dialogue avec des partenaires potentiels concernant la phase de réintégration. Pour ceux qui ne remplissent pas les conditions requises pour participer au programme national, la Mission élabore actuellement des projets visant à réduire la violence au sein de la collectivité, qui doivent être mis en place dans les zones à haut risque et viser essentiellement les jeunes à risque. Ces projets apporteront une contribution

essentielle à la réintégration des éléments armés qui ne font pas partie des mouvements armés de structure traditionnelle.

K. Réforme du secteur de la sécurité et vérification des qualifications

52. La MINUSCA a redoublé d'efforts dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité et de la vérification des qualifications. Elle a aidé la commission nationale chargée du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, et de la réforme du secteur de la sécurité, et le comité technique de réforme du secteur de la sécurité à élaborer des principes stratégiques en faveur de la réforme des forces armées centrafricaines et des principes relatifs à l'intégration des ex-combattants dans les forces de sécurité et de défense, y compris en prévision de l'examen de la question au Forum de Bangui. Elle a aussi continué de conseiller les autorités nationales sur la refonte d'un bataillon chargé d'assurer une protection statique et sur les critères de sélection de son personnel conformes au droit international humanitaire et aux normes en matière de droits de l'homme, en vue de rendre les forces armées centrafricaines plus professionnelles, représentatives et équilibrées. À la fin de février, les antécédents de 615 militaires centrafricains ont été vérifiés dans ce cadre. Le 25 février, la Présidente de la transition, en présence de mon Représentant spécial pour la République centrafricaine, a officiellement reconstitué la première unité du premier bataillon d'infanterie territoriale.

L. Coordination de l'assistance internationale

52. La MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué d'aider les Autorités de transition à mettre en œuvre le New Deal dans le cadre des efforts de consolidation de la paix et de remise en état du pays. Le 23 février, à Yaoundé, plusieurs ministres centrafricains et le Président de l'Autorité nationale des élections ont participé à une réunion des partenaires internationaux organisée avec les Autorités de transition et discuté des préparatifs des élections et de leur financement. La MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué d'appuyer l'élaboration d'un système commun de gestion et de suivi de l'aide.

M. Aide apportée au Groupe d'experts sur la République centrafricaine et suivi de la mise en œuvre de la résolution 2196 (2015) du Conseil de sécurité

53. En coopération avec le Groupe d'experts, la MINUSCA a commencé à réunir des données sur la provenance des armes légères et de petit calibre, et a mis au point des procédures de manutention des armes saisies. À ce jour, 1 829 armes ont fait l'objet d'une vérification et sont conservées en lieu sûr. La MINUSCA a continué de partager des informations avec le Groupe d'experts et a fourni un appui en matière de sécurité au cours des inspections d'armes ou de matériel militaire. Elle a aussi renforcé sa capacité de prévention des infractions ayant un caractère transnational, y compris des transferts illicites d'armes, et a commencé à fournir des conseils aux Autorités de transition sur la nécessité d'empêcher les groupes armés de tirer profit de l'exploitation illicite des ressources naturelles.

Gestion des armes et des munitions

54. Le service de la MINUSCA chargé de la gestion des armes et des explosifs a recensé et entreposé 2 494 armes trouvées dans d'anciens camps militaires et d'autres saisies sur le terrain et, d'après ses estimations, 4,1 tonnes de munitions et d'armes se trouvent dans les camps de Béal et RDOT, qui seront déplacées ou détruites. Elle a inspecté 27 dépôts, dont 19 commissariats et gendarmeries, en plus de la prison principale de Bangui. Au camp Kassaï de Bangui, la construction d'un dépôt temporaire destiné à mettre à l'abri 80 tonnes de munitions a été approuvée par le Ministre de la défense et est en cours, de même que celle d'un dépôt permanent pour les munitions d'armes légères. La Mission s'est rendue sur trois sites hors de Bangui pour inspecter les armes et les munitions, ce qui l'a amenée à évaluer des lieux d'implantation des forces de défense et de sécurité. Elle a également organisé des sessions de « formation de formateurs » pour sensibiliser 29 personnes représentant cinq organisations humanitaires locales et internationales aux risques posés par les armes et les munitions.

O. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

55. La sécurité du personnel des Nations Unies et des travailleurs humanitaires subit des menaces de plus en plus graves du fait du conflit armé et de la criminalité sévissant dans tout le pays. On a notamment constaté une augmentation massive des prises d'otages par des éléments armés antibalaka, à Bangui et dans d'autres parties du pays. Entre décembre 2014 et mars 2015, 22 atteintes graves à la sécurité de membres du personnel des Nations Unies ont eu lieu. Le 20 janvier, une femme employée par la MINUSCA, qui se rendait à son travail à bord d'un véhicule aux couleurs des Nations Unies, a été kidnappée. Elle a été libérée saine et sauve le jour même. Dans différentes régions du pays où se trouvaient des groupes armés, le personnel civil des Nations Unies est resté exposé à une grave insécurité.

IV. État actualisé du déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

57. Au début de mars, 8 216 soldats sur 10 000 et 1 205 policiers sur 1 800 étaient déployés, soit respectivement près de 82 % et 67 % des effectifs militaires et de police autorisés. Environ 75 % des officiers d'état-major et des observateurs militaires (328 sur 440) et plus de 50 % des agents de police (204 sur 400) étaient également déployés. Ces chiffres tiennent compte du déploiement de 9 des 10 bataillons d'infanterie et de la mise en place toujours en cours des éléments habilitants nécessaires à la composante militaire, ainsi que du déploiement complet de 7 des 10 unités de police constituées et des éléments avancés de deux autres unités. Les pays qui avaient fourni des contingents ou des effectifs de police à la MISCA ont continué d'accuser du retard dans la mise aux normes fixées par l'ONU du matériel appartenant aux contingents. La MINUSCA devrait atteindre sa pleine capacité opérationnelle d'ici avril, après avoir déployé 90 % de ses effectifs autorisés, dont 10 bataillons d'infanterie et 9 unités de police constituées, à l'exception des unités et des moyens aériens pour lesquels les annonces de

contribution n'ont pas encore été reçues ou qui n'ont pas encore été mises à disposition par les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police.

58. Les unités de soutien militaires sont opérationnelles, dont deux des trois unités médicales de niveau II, une compagnie de transport, une des deux unités d'hélicoptères militaires, une des trois unités autonomes de transmission et trois unités du génie. Afin d'assurer une bonne capacité opérationnelle, trois hélicoptères et deux avions civils desservent la zone de la mission. La MINUSCA a étendu la zone de diffusion de Radio Guira à partir de Bangui, à Bambari, Bria et Kaga Bandoro, notamment.

59. En décembre 2014, 90 % du personnel civil autorisé de la MINUSCA était en cours de recrutement. L'autorisation d'augmenter les effectifs de 666 agents et de 72 agents électoraux a été donnée en janvier et en février 2015 respectivement, portant le nombre total de membres du personnel civil autorisé à 1 546 personnes. Au 31 mars, environ 36 % de l'ensemble des postes autorisés attribués à la MINUSCA étaient pourvus tandis que le recrutement se poursuivait pour 15 % d'entre eux. L'effectif du personnel civil est composé de 30 % de femmes, 26 % des postes d'encadrement de niveau intermédiaire et supérieur sont occupés par des femmes.

V. Révision des concepts d'opérations militaires, de police et d'appui de la Mission

60. Dans la lettre datée du 29 janvier 2015 que j'ai adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2015/85), j'ai demandé officiellement au Conseil d'autoriser l'accroissement des effectifs militaires et de police de la MINUSCA, de 750 et 280 hommes respectivement, afin de permettre le déploiement de 1 bataillon d'infanterie supplémentaire, de 2 unités de police constituées et de 20 spécialistes des questions pénitentiaires. Par la suite, le Département des opérations de maintien de la paix a dépêché une équipe d'évaluation interdisciplinaire en République centrafricaine du 2 au 17 février, afin d'aider la MINUSCA à revoir le concept de la mission ainsi que les concepts d'opérations militaires, de police et d'appui.

61. Dans ses conclusions, l'équipe d'évaluation a noté qu'en dépit d'une amélioration de la sécurité à Bangui, la MINUSCA avait déployé un bataillon d'infanterie supplémentaire pour sécuriser la ville et avait partiellement mobilisé son bataillon de réserve de 450 hommes à la suite des violences survenues dans la capitale en octobre 2014. Elle a également noté que la menace qui pesait sur Bangui avait gagné ses quartiers périphériques, d'où la nécessité d'étendre la zone d'intervention de la force opérationnelle à Bangui. Compte tenu de l'effectif du personnel en uniforme autorisé, l'équipe d'évaluation a conclu que la Mission ne pouvait pas à la fois assurer de manière adéquate la protection de la périphérie de Bangui et maintenir dans tout le pays le déploiement initialement prévu. Comme il importe d'assurer la sécurité à Bangui dans les prochains mois, la MINUSCA serait contrainte de revoir son déploiement si elle ne disposait pas d'un bataillon supplémentaire, ce qui entraînerait le retrait des troupes du nord-est du pays et compromettrait l'appui à la sécurité à fournir pour les élections et pour étendre l'autorité de l'État. L'équipe d'évaluation a également estimé qu'il fallait accroître de 40 officiers et observateurs militaires l'effectif autorisé, soit 480 hommes au total.

62. En ce qui concerne l'effectif de police, l'équipe a confirmé qu'il fallait 280 policiers supplémentaires, soit l'équivalent de deux unités de police constituées, deux de ces unités étant déjà affectées à la protection des dirigeants centrafricains et des installations essentielles. Elle a également noté que la police, dans l'état actuel de ses capacités, serait mobilisée jusqu'aux limites de ses possibilités compte tenu des tâches qui lui incombent, à savoir participer à l'organisation des élections et secondar les forces de sécurité intérieure, les activités liées au respect de l'état de droit, la mise en œuvre des mesures temporaires d'urgence, le tribunal pénal spécial et l'extension de l'autorité de l'État en dehors de Bangui.

63. Selon un principe essentiel du déploiement du personnel en uniforme de la MINUSCA, également approuvé par l'équipe d'évaluation, les besoins en effectifs de police vont croissant tandis que ceux en effectifs militaires vont décroissant à mesure que les conditions de sécurité s'améliorent et que la réforme du secteur de la sécurité, le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et le dispositif de réduction de la violence communautaire donnent des résultats. Les conclusions de l'équipe d'évaluation ont été prises en compte dans les projets de révision du concept de la Mission et des concepts d'opérations militaires, de police et d'appui. Elles ont également inspiré l'élaboration du plan opérationnel devant aider à organiser les élections.

VI. Observations

64. En dépit de l'amélioration continue des conditions de sécurité, la situation en République centrafricaine reste instable et la population du pays est en butte à des violences graves qui sont le fait des groupes armés, à une criminalité en hausse et à des conflits à forte connotation ethnique ou religieuse entre communautés. La distinction entre actes de violence criminels et violences politiques devient de plus en plus difficile à établir, ce qui fait peser une menace permanente sur la population civile et nuit aux efforts déployés pour maintenir le cap de la transition. Je demeure profondément préoccupé par les graves violations des droits de l'homme et exactions qui continuent d'être commises impunément contre les civils, y compris les actes de violence sexuelle et sexiste. J'engage toutes les parties à réaffirmer leur attachement à l'Accord de cessation des hostilités en République centrafricaine du 23 juillet 2014, à l'appliquer et à prendre, avec l'aide de la communauté internationale, des mesures concrètes pour assurer la protection des civils et créer les conditions propices au retour des déplacés dans leurs foyers.

65. La transition a atteint un stade crucial à présent que la République centrafricaine et sa population ont franchi l'étape importante de la consultation populaire qui a été menée au niveau local dans tout le pays avec l'aide de la MINUSCA. J'encourage toutes les parties prenantes nationales, avec l'appui des partenaires régionaux et internationaux, à saisir l'occasion du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale pour faire progresser la paix et la stabilité et faire en sorte que les résultats issus du Forum et des consultations locales aboutissent à un accord et à un consensus national sur les principales questions qui sont au cœur même de la crise, à savoir le régime politique et la gestion économique; le désarmement, la démobilisation et la réintégration ou le rapatriement de membres des groupes armés et d'enfants enrôlés dans leurs rangs; la réforme du secteur de la sécurité, y compris la reconstitution des forces armées et des services de sécurité centrafricains; la justice et la lutte contre l'impunité; et la réconciliation, notamment

par des mécanismes de justice formelle et de justice transitionnelle. Afin de parvenir à une paix durable et viable, il importerait de tenir compte dans tous ces domaines des perspectives et des priorités des femmes.

66. Le Forum de Bangui et la tenue d'élections crédibles et inclusives seront des étapes essentielles d'une transition réussie. Il est très important d'éviter les actions menées en parallèle et de maintenir en permanence un processus politique intègre et un dialogue auquel tous participent. À ce propos, je tiens à souligner que les individus et les entités dont les actes nuisent à la paix, à la stabilité et à la sécurité, ainsi que ceux qui les soutiennent, sont visés ou pourront être visés par les mesures prévues par la résolution 2196 (2015).

67. La MINUSCA et les partenaires des Nations Unies ont élaboré un plan d'ensemble en vue de fournir aux Autorités de transition une assistance technique, un soutien logistique et un appui à la sécurité dans l'organisation du processus électoral, lequel comprendra un référendum constitutionnel et des élections présidentielle et législatives. Je dois souligner à nouveau l'immense défi que cela représente en termes d'activités opérationnelles et de logistique, dans une situation où les conditions de sécurité sont périlleuses et où l'autorité de l'État et l'administration publique sont absentes de plusieurs endroits du pays. Le scrutin ne pourra pas être organisé dans les délais sans l'adhésion nationale et une forte volonté politique, y compris en ce qui concerne l'adoption d'un code électoral révisé. J'engage tous les participants au processus électoral, notamment les Autorités de transition et l'Autorité nationale des élections, à accélérer les préparatifs pour que se tiennent des élections présidentielle et législatives libres, régulières, transparentes et ouvertes à tous. Je tiens à remercier les partenaires qui financent ce processus, dont l'Union africaine, l'Union européenne, la France et le PNUD, et j'appelle les autres partenaires internationaux à y contribuer également en temps utile, en particulier en abondant la caisse ouverte par le PNUD pour les élections.

68. Il est essentiel de mettre fin à l'impunité, une condition indispensable pour améliorer les conditions de sécurité, faire avancer le processus politique et rendre justice aux victimes de violations. Il faudra assurer des conditions de détention sûres et humaines aux auteurs de crimes arrêtés par la MINUSCA et les autres forces internationales, ou avec leur appui, et leur garantir un procès équitable. J'encourage les autorités nationales à accélérer l'adoption du projet de loi portant création d'un tribunal pénal spécial répondant aux normes internationales. Il sera également crucial que les partenaires régionaux et internationaux aident financièrement et d'autres façons les Autorités de transition à créer ce tribunal et à le rendre opérationnel. J'exhorte les États Membres à envisager de mettre en place un dispositif de détachement ou tout autre arrangement pour aider les autorités à nommer les magistrats recrutés sur le plan international qui y siègeront. Il conviendra d'être attentif à la protection des magistrats chargés d'instruire de telles affaires, ainsi qu'à celle des victimes et des témoins. En outre, j'encourage les autorités nationales à élaborer, dans le cadre d'un processus participatif sans exclusive, une stratégie d'ensemble qui permette de lutter contre l'impunité et de rendre justice aux victimes de crimes commis en République centrafricaine, dans la ligne de l'action menée pour établir une justice transitionnelle.

69. Parallèlement à la lutte contre l'impunité et aux mesures prises pour améliorer la protection des civils, il est nécessaire de trouver des solutions crédibles et viables

pour ceux qui ont fait le choix des armes. Les actions locales menées contre la violence dans les zones à haut risque doivent être développées et ouvertes aux jeunes sans emploi afin de créer les conditions de la réconciliation. Parallèlement, il faut de toute urgence parvenir à un accord sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, ainsi que le rapatriement, en les intégrant au processus politique et en lançant un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration qui devra s'attaquer aux causes profondes du conflit et définir les dividendes de la paix pour les parties prenantes. En outre, il importera que les citoyens centrafricains s'accordent sur une conception, des principes et une stratégie susceptibles de conduire à l'instauration d'un secteur de la sécurité équilibré, composé de forces armées, d'une police et d'une gendarmerie réformées, largement représentatives et professionnelles, qui constituera la base d'une réforme plus profonde du secteur. À cet égard, je salue le lancement de la Mission de conseil militaire PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine, qui collaborera étroitement avec la MINUSCA et les autres partenaires.

70. J'encourage les acteurs nationaux à trouver un consensus pour régler ces questions essentielles dans le cadre du Forum de Bangui, et les partenaires régionaux et internationaux à fournir le financement de ces importantes initiatives. Le Forum de Bangui doit également déboucher sur un accord et un consensus national en ce qui concerne la réintégration des anciens combattants sur la base de critères d'admissibilité rigoureux.

71. Les crises à répétition qui frappent la République centrafricaine s'expliquent en général par une très grande pauvreté à peu près générale, des inégalités, une exclusion politique et sociale, une compétition pour l'exploitation illégale des ressources naturelles, une impunité ancrée de longue date et la faiblesse de l'État. Afin de s'attaquer aux causes profondes de la crise actuelle, il faut pouvoir compter sur un appui régional et international à long terme, pour mener la transition à son terme et au-delà, et suivre un principe de responsabilité mutuelle qui permettra de guider le pays sur la voie du relèvement économique et du développement durable, des objectifs conformes à son fort potentiel économique. J'encourage les Autorités de transition à promouvoir une meilleure gouvernance et à réunir les conditions de la poursuite de l'aide financière de la communauté internationale, tout en faisant beaucoup plus pour gérer les finances publiques du pays de façon transparente et responsable.

72. Je suis profondément préoccupé par les conséquences désastreuses que les violences continuent d'avoir sur la situation humanitaire en conduisant à une crise complexe et interminable sur le plan de la protection des civils, qui se propage à l'échelle régionale. En effet, 2 700 000 Centrafricains ont besoin d'une aide humanitaire, près d'un demi-million sont réfugiés dans les pays voisins et les minorités continuent d'être victimes de graves violences. Tout en redoublant d'efforts pour promouvoir la réconciliation et les retours, les Autorités de transition doivent respecter les obligations découlant du droit international des droits de l'homme, ce que je les exhorte à faire, afin de garantir la liberté de circulation de tous, sans discrimination. Je suis également préoccupé par le fait que les interventions humanitaires sont de plus en plus gênées par des conditions de sécurité précaires et par des agressions directes contre les agents humanitaires, ce qui empêche l'aide de parvenir aux plus démunis. Étant donné la grande vulnérabilité de la population civile, je tiens à redire que la mise en œuvre des plans d'action humanitaire nécessite un appui rapide et durable.

73. La MINUSCA a atteint la proportion de 80 % de personnel en uniforme et, d'ici avril, elle atteindra sa pleine capacité opérationnelle. En outre, les conditions de sécurité et la perspective des élections m'ont incité, dans la lettre datée du 29 janvier 2015 que j'ai adressée au Président du Conseil de sécurité, à recommander au Conseil d'autoriser un accroissement des effectifs militaires et de police de la MINUSCA, limité respectivement à 750 et 280 hommes, afin de permettre le déploiement d'un bataillon d'infanterie supplémentaire, de 2 unités de police constituées et de 20 spécialistes des questions pénitentiaires. Je salue l'adoption par le Conseil, le 26 mars, de la résolution 2212 (2015) autorisant ces renforts qui pourront être rapidement déployés dans les mois à venir.

74. Avant que le mandat initial de la MINUSCA n'arrive à expiration le 30 avril, il importe de rappeler les progrès qui ont été réalisés en République centrafricaine durant l'année écoulée. En dépit de quelques retards et faux pas, le processus politique est en bonne voie et progresse à la suite d'une consultation populaire nationale qui a porté ses fruits. Les conditions de sécurité restent instables mais se sont relativement améliorées en cours d'année, à compter du déploiement de la MINUSCA effectué en parallèle à ceux de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne et de l'opération Sangaris. Malgré des difficultés persistantes, la protection des civils s'améliore progressivement grâce à des mesures de protection coordonnées et ciblées. Des arrestations fortement médiatisées témoignent des résultats que la lutte menée sans répit contre l'impunité commence à produire.

75. Afin de préserver et de consolider ces acquis, je recommande de proroger d'un an le mandat actuel de la MINUSCA et d'autoriser un effectif militaire de 10 750 soldats, dont 480 officiers d'état-major et observateurs militaires, 2 080 personnel de police (dont 400 policiers) et 40 spécialistes des questions pénitentiaires. Tout en continuant de considérer la protection des civils comme une priorité, j'encourage le Conseil de sécurité à envisager de demander à la MINUSCA de mettre également l'accent, au cours des prochains mois, sur l'offre de conseils stratégiques et sur la coordination de l'action internationale menée pour réformer le secteur de la sécurité. Il sera également essentiel que la MINUSCA poursuive les activités qu'elle mène en rapport avec les élections, en renforçant l'aide qu'elle fournit au plan technique, opérationnel et logistique, notamment en instaurant des conditions de sécurité propices; en offrant ses bons offices, en appuyant le volet politique du processus électoral et en suivant la situation relative aux droits de l'homme et en signalant les violations avant, pendant et après les élections; et en jouant un rôle de premier plan dans la coordination de l'assistance électorale accordée aux Autorités de transition par la communauté internationale.

76. Compte tenu de la contribution que la MINUSCA a apportée à la lutte contre l'impunité en procédant à des arrestations, les activités menées par la Mission au titre des mesures provisoires d'urgence doivent également être reconduites. À cet égard, dans le prolongement de sa mission d'appui à la justice nationale et internationale et à l'état de droit, je recommande de lui attribuer un mandat distinct en vertu duquel elle aidera les Autorités de transition, avec les autres partenaires internationaux, à créer et à rendre opérationnel un tribunal pénal spécial.

77. J'encourage également mon Représentant spécial pour la République centrafricaine et mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale à continuer de collaborer étroitement en vue d'éliminer la menace que représente l'Armée de

résistance du Seigneur à la suite du transfert à la Cour pénale internationale de Dominic Ongwen, premier commandant de ce groupe armé à être traduit devant une juridiction internationale.

78. Je remercie mon Représentant spécial pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA, Babacar Gaye, de ses efforts inlassables. Je suis très reconnaissant au personnel de la MINUSCA, à l'équipe de pays des Nations Unies et à l'équipe de pays pour l'action humanitaire du travail qu'ils effectuent dans un environnement dangereux et imprévisible et j'exprime mes sincères condoléances aux pays et familles des membres du personnel de Nations Unies et des agents humanitaires qui ont trouvé la mort dans l'exercice de leurs fonctions en République centrafricaine. Je remercie mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale, Abdoulaye Bathily, de l'appui qu'il apporte aux efforts de médiation internationale. Je remercie également l'Union africaine, les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Union européenne, les pays donateurs et les organisations multilatérales et non gouvernementales des efforts soutenus qu'ils déploient pour mettre un terme aux souffrances de la population centrafricaine.

Carte

